

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2007

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 285)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Riester, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
de l'environnement et du territoire

ARTICLE 10

Dans l'alinéa 17 de cet article, supprimer le mot :

« également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.